

COMMUNE DE VACHERESSE

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 à 19 H en mairie de Vacheresse

Date de convocation : 28 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14 Quorum : 8

Président de séance : TUPIN-BRON Jean, Maire

Secrétaire de séance : MARTIN Françoise

Membres présents (11) : TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, DURIN Frédéric, MARTIN Françoise, TAGAND François, CHAPERON Virginie (arrivée en cours de séance), QUESTROY Claudine, RATEL Aurélie, MOTTIEZ Emmanuel, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre

Absent : PETIT-JEAN Aurélien

Absents excusés : MOTTIEZ Adrien (pouvoir à TUPIN-BRON Jean), BACQUET Fantine

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2024 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

2/ DEL2024_065 - Décision modificative n° 1/Budget principal :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° DEL2024_036 du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget principal,

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative n° 1 comme ci-après :

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DF	012 - 64111	Rémunération principale titulaires	+ 1 500 €
DF	012 - 64118	Autres indemnités	+ 4 000 €
DF	012 - 64131	Rémunérations – Personnel non titulaire	+ 3 000 €
DF	012 - 6453	Cotisations aux caisses de retraite	+ 1 500 €
DF	65 - 6541	Créances admises en non-valeur	+ 1 000 €
DF	65 - 65748	Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé	+ 3 000 €

DF	023	Virement à la section d'investissement	-14 000 €
		<i>Total dépenses fonctionnement (DF)</i>	0 €
		<i>Total recettes fonctionnement (RF)</i>	0 €
Equilibre budgétaire (BP + DM)		DEPENSES TOTALES	1 081 000 €
		RECETTES TOTALES	1 081 000 €

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DI	23 - 2313	Constructions en cours	- 14 000 €
RI	021	Virement de la section de fonctionnement	-14 000 €
		<i>Total dépenses investissement (DI)</i>	-14 000 €
		<i>Total recettes investissement (RI)</i>	-14 000 €
Equilibre budgétaire (BP + DM)		DEPENSES TOTALES	1 244 100 €
		RECETTES TOTALES	1 464 612 €

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget principal 2024.

3/ DEL2024_066 - Décision modificative n° 1/Service extérieur des pompes funèbres :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n° DEL2024_039 du 10 avril 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget « service extérieur des pompes funèbres »,

Il est proposé au conseil municipal de voter la décision modificative n° 1 comme ci-après :

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DF	011 – 605	Achats matériel équipement	-450 €
RF	70 - 701	Vente produits finis et intermédiaires	+ 1 153,58 €
RF	042 - 7135	Variation stocks produits	-1 603,58 €

	<i>Total dépenses fonctionnement (DF)</i>	-450 €
	<i>Total recettes fonctionnement (RF)</i>	-450 €
Equilibre budgétaire (BP + DM)	DEPENSES TOTALES	11 292,84 €
	RECETTES TOTALES	11 292,84 €

	Chapitres – Articles	Libellés	Montants
DI	16 - 1687	Autres dettes	+ 1 153,58 €
DI	040 - 355	Stock produits finis	-1 603,58 €
RI	16 - 1687	Autres dettes	-450 €
		<i>Total dépenses investissement (DI)</i>	-450 €
		<i>Total recettes investissement (RI)</i>	-450 €
Equilibre budgétaire (BP + DM)		DEPENSES TOTALES	5 767,90 €
		RECETTES TOTALES	5 767,90 €

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget « service extérieur des pompes funèbres » 2024.

4/ DEL2024_067 - Fixation des tarifs des salles communales pour 2025 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location des salles communales pour l'année 2025 comme suit :

SALLE DES FÊTES « La Vacheressande »	Associations de Vacheresse	Associations extérieures	Particuliers habitants Vacheresse	Particuliers hors de la commune
Salle avec bar	125 €	550 €	375 €	600 €
Salle avec bar et cuisine	230 €	670 €	500 €	740 €
Chauffage (1)	180 €			
Caution	2 000 €			
Location verres		65 €	65 €	65 €
Location verres + vaisselle		110 €		110 €

Location équipement sonorisation		100 €	100 €	100 €
Forfait ménage (salle) :	90 € (associations uniquement)			
Forfait ménage (salle + bar + cuisine) :	240 €			
Caution ménage :	360 €			

(1) Chauffage obligatoirement facturé en sus pour la période allant du 1^{er} octobre au 30 avril

Organismes extérieurs (salle uniquement – occupation d’une durée inférieure à 4 heures)	
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre	350 € y compris nettoyage de la salle
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	450 € y compris nettoyage de la salle et chauffage
Caution	2 000 €
Location équipement sonorisation	100 €

<u>SALLE DE LA MAIRIE</u> « Tétras-lyre »	Particuliers habitants Vacheresse	Particuliers hors de la commune
Salle	85 €	160 €
Chauffage	96 €	
Caution	300 €	

5/ DEL2024_068 - Fixation des tarifs au cimetière pour 2025 :

Pour mémoire, tarifs 2024 :

- Concession trentenaire de terrain de 1 m² : **125 €**
- Concession trentenaire de terrain de 2 m² : **250 €**
- Case au columbarium (pour 30 ans) : **740 €**

Concernant les caveaux et les cavurnes, la commune ne peut pas réaliser de bénéfice sur la vente et doit donc les revendre au coût de revient (circulaire n° 76-160 du 15 mars 1976), soit :

- Caveau de 2012 (2 places) : **1 153,58 €**
- Cavurne de 2022 : **450 €**

Par ailleurs, la commune a repris des concessions suite au non renouvellement. A l'issue de la reprise, les biens (monuments funéraires, caveaux et signes funéraires) font partie du domaine privé de la commune, qui peut en disposer librement dans le respect dû aux morts et aux sépultures. Elle est en droit de vendre ces biens et de disposer librement du produit de cette vente (circulaire n° NOR/INT/B/93/00028/C du 28 janvier 1993). Le produit de la vente est alors porté au compte 75888 « Autres produits divers de gestion courante » du budget principal.

Le conseil municipal est invité à fixer le prix de vente des caveaux récupérés (3 places).

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs au cimetière pour l'année 2025 comme suit :

- Concession trentenaire de terrain de 1 m² : **125 €**
- Concession trentenaire de terrain de 2 m² : **250 €**
- Case au columbarium (pour 30 ans) : **740 €**
- Caveau d'occasion : **1 200 €**

Il prend acte que la vente des caveaux et des cavurnes neufs se fera à leurs coûts de revient conformément à la réglementation.

6/ DEL2024_069 - Demande de subvention pour l'organisation de la classe de mer :

L'école primaire publique sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation de la classe de mer pour les élèves de CM (22 enfants) prévue du 6 au 12 avril 2025 à PALAVAS-LES-FLOTS (Hérault). Découverte du milieu méditerranéen et de l'activité canoé kayak.

Ce voyage, dont le coût prévisionnel est de 15 785 €, sera financé en partie par l'association des parents d'élèves. Une participation des familles est également prévue à hauteur de 15 euros par jour et par enfant, soit 105 euros par enfant. Une subvention a également été sollicitée auprès du Conseil départemental.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 3 500 € à l'association AVU – Ecole primaire publique de Vacheresse.

7/ DEL2024_070 - Présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatif au contrôle des comptes de la CCPEVA concernant les exercices 2017 et suivants :

La Chambre Régionale des Comptes (CRC) Auvergne-Rhône-Alpes a procédé, dans le cadre de son programme de travail, à l'examen de la gestion de la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance.

Lors de sa séance du 2 mai 2024, la chambre a arrêté ses observations définitives qu'elle a transmises à la présidente de la communauté de communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance pour être communiquées à son assemblée délibérante. La présentation du rapport ayant eu lieu le 7 octobre 2024, la CRC a adressé aux communes membres de la CCPEVA, en application de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, ses observations définitives qui doivent être présentées au plus proche conseil municipal et donner lieu à un débat. La chambre régionale ne sera pas destinataire des suites.

Décision : le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes et du débat qui s'en est suivi.

8/ Décisions du maire (pour information) :

✓ N° D2024-03 du 19/09/2024 : constitution de provision pour créances douteuses – budget principal à hauteur de 30% des sommes des restes à recouvrer sur compte de tiers de plus de 2 ans, soit un montant de 1 096,35 €.

✓ N° D2024-04 du 25/09/2024 : avenant n° 1 - marché de travaux pour la construction d'un local commercial. Avenant conclu avec la SAS PETIT-JEAN maçonnerie à VACHERESSE concernant l'ajout de travaux supplémentaires non prévus au marché.

Incidence financière sur le montant du marché :

- ☞ Montant initial du marché : 149 991,86 € TTC
- ☞ Incidence financière de l'avenant n° 1 : + 4 756,80 € TTC
- ☞ Nouveau montant du marché : 154 748,66 € TTC

✓ N° D2024-05 du 16/10/2024 : passation d'une convention de location d'une salle communale (salle « Gentiane » sise bâtiment de la mairie) avec Mme POUCHAIN Magalie domiciliée à BERNEX pour la période du 01/11/2024 au 31/05/2025. Loyer fixé à 60 € par mois.

✓ N° D2024-06 du 22/11/2024 : passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un local commercial avec le groupement :

- ☞ BIRRAUD Frédéric – 74500 SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS, architecte
- ☞ SARL Amandine MILLET – 74200 MARIN, économiste
- ☞ FRADET Ingénieries – 74100 ANNEMASSE, BET fluides
- ☞ ESBA – 74200 THONON-LES-BAINS, BET structure

pour un montant de 29 375,00 € HT.

9/ Autorisations d'urbanisme (pour information) :

Ces dossiers ont déjà fait l'objet d'une décision d'accord ou de rejet du Maire suite à l'instruction par la commission municipale d'urbanisme et/ou le service instructeur de la Communauté de Communes Pays d'Évian Vallée d'Abondance.

☞ Permis de construire :

- M. LOLLIOZ Stéphane : construction d'un auvent – « Route des Josses » (*accordé*)

☞ Déclarations préalables :

- DE SEISSAN DE MARIGNAN Ludivine : réfection du mur de soutènement, mise au normes du système d'assainissement, implantation de panneaux photovoltaïques « Les Ouvertures » (*accordé*)
- Mme THILLIER Annaëlle : construction d'un local à vélos et abri voiture - « Route des Glaciers » (*accordé*)
- M. GRILLET-AUBERT Sébastien : installation de panneaux photovoltaïques - « Porte de la vallée d'Abondance » (*accordé*)

10/ Questions diverses :

- ☞ La deuxième tranche des travaux de construction d'un local commercial (aménagements intérieurs) démarrera au mois de janvier 2025.
- ☞ L'agence AKENES qui a été missionnée pour réaliser une étude de faisabilité dans le cadre de la requalification des espaces publics au Chef-lieu viendra faire une présentation des projets proposés courant décembre.
- ☞ La cérémonie de présentation des vœux du maire à la population aura lieu le samedi 11 janvier 2025 à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,
Jean TUPIN-BRON



La secrétaire de séance,
Françoise MARTIN

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise', written over a horizontal line. The signature is cursive and somewhat stylized.